

Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

LES CONSERVATEURS CHERCHENT DE FAUX PRÉTEXTES POUR NE PAS AIDER
L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC

Shawinigan, le mercredi 24 mars 2010 – Le député de Saint-Maurice – Champlain est revenu à la charge cet après-midi lors de la période de questions concernant les garanties de prêts aux industries forestières. Le porte-parole du Bloc Québécois en matière de Commerce international, Jean-Yves Laforest, a clairement indiqué au gouvernement qu'il refuse de voir la réalité **en injectant 10 milliards de dollars dans le secteur automobile concentré en Ontario tout en refusant de l'autre côté de répondre à la demande du Conseil de l'industrie forestière du Québec soit « obtenir du refinancement à un taux commercial pour passer à travers la crise ».** **Même devant la preuve que les garanties de prêts sont légales, les Conservateurs font la sourde oreille.**

Voici la transcription de la question de Jean-Yves Laforest suivi de la réponse des Conservateurs :

M. Jean-Yves Laforest (Saint-Maurice—Champlain, BQ): Monsieur le Président, hier, au Comité permanent du commerce international, un avocat a confirmé que les garanties de prêt pour les entreprises forestières ne contreviendraient pas aux ententes commerciales si les paramètres de ces prêts correspondaient aux normes du marché. C'est justement ce que demande le Conseil de l'industrie forestière du Québec, soit d'obtenir du financement à un taux commercial afin de traverser la crise.

Puisque les garanties de prêt respectent les accords internationaux, pourquoi le gouvernement refuse-t-il d'agir?

L'hon. Denis Lebel (ministre d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec), PCC): Monsieur le Président, comme le sait mon confrère, des provinces ont présentement deux dossiers en cours devant le tribunal de Londres. Ils sont présentement en arbitrage et nous aurons les réponses un peu plus tard cette année.

Reprenons l'exemple d'Exportation et développement Canada. Pour eux, ce n'est pas un appui financier. Que donne une assurance sur des comptes à recevoir? On va à l'institution financière et cela permet d'avoir accès à du crédit et d'être capable de faire rouler notre compagnie. Un montant de 30 milliards de dollars a été donné en deux ans pour l'ensemble des produits forestiers, dont un milliard de dollars pour le Québec.

M. Jean-Yves Laforest (Saint-Maurice—Champlain, BQ): Monsieur le Président, le ministre, le gouvernement nous parlent de 30 millions de dollars de garanties de prêts et c'est faux. EDC n'offre pas de liquidités. On comprend bien que le gouvernement cherche de faux prétextes pour ne pas aider l'industrie forestière du Québec, comme il l'a pourtant fait en injectant 10 milliards de dollars pour l'industrie automobile concentrée en Ontario. Pourtant, le nombre d'emplois dans ces deux secteurs en difficulté est similaire.

Les garanties de prêts sont légales. Pourquoi le gouvernement reste-t-il sourd aux besoins de l'industrie forestière du Québec?

L'hon. Denis Lebel (ministre d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec), PCC): Monsieur le Président, je viens de le dire, mais je vais le répéter encore. Exportations et développement Canada offre trois types de produits financiers: de l'accès au crédit, des garanties de prêts et de l'assurance comptes à recevoir, principalement. En deux ans, il y a eu plus de 20 milliards de dollars pour le Québec. Là-dedans, je me rappelle très bien avoir lu récemment un communiqué de presse de la compagnie AbitibiBowater au vice-président finance, faisant référence au support extraordinaire d'EDC. De plus, il est bon de rappeler qu'en date du 28 février 2010, il y avait 1,4 milliard de dollars en support à l'industrie forestière du pays, dont 610 millions de dollars au Québec. Nous faisons le travail avec nos partenaires.

- 30 -

Renseignements :

**Amélie Désaulniers Gélinas
Responsable des communications
Saint-Maurice – Champlain
Téléphone : 819-538-5291
Cellulaire : 418-366-1082**